

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive



TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Document à transmettre à votre comptable et au CREPS de Reims

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Tel : _____ Email : _____

**Souhaite verser sa taxe d'apprentissage 2021
au CREPS de REIMS**

Votre contact pour la taxe d'apprentissage et le mécénat

Patrice VADIN

Conseiller en développement

patrice.vadin@creps-reims.sports.gouv.fr

CREPS de REIMS
Route de Bezannes
BP 107
51054 REIMS cedex

Téléphone : 03.26.86.70.15

-Numéro de siret de l'établissement:

195 100 755 000 14

-Numéro UAIEF:

0510075E

-Information bancaires

IBAN : FR7610071510000000100026594

-BIC : TRPUFRP1

Montant du versement : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature du chef d'entreprise :

Quel type de versement ?

Le CREPS de Reims est habilité à percevoir la part du solde de la taxe d'apprentissage de 13% «formations technologiques et professionnelles»

Vous pouvez verser votre taxe par chèque ou par virement bancaire entre le **1^{er} Janvier et le 31 Mai 2021**

Un reçu libératoire justifiant du montant et de la date du versement sera délivré.

Toutes les précisions pratiques sur le site du CREPS de Reims www.creps-reims.fr